

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 6 septembre 2022 à 20 h 1.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

À 19 h 35, le conseil municipal a tenu une séance publique de consultation sur le projet de règlement 1071-77-2022 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage 269-90 – Précisant les normes d'implantation, la typologie, limitant la hauteur des bâtiments dans les zones RM-1 (secteur rue José au nord de la rue Perreault) et R4-1 (secteur rue des Étangs) et abrogeant les dispositions orphelines se rapportant à l'ancienne zone R4-4 »

2022-09-315

#### **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h 1.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-09-316

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

- |           |  |
|-----------|--|
| (315)     | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;   |
| (316)     | 2. Adoption de l'ordre du jour;  |
| (317)     | 3. Approbation des procès-verbaux du 9 et 16 août 2022;  |
| (318-319) | 4. Information et suivi de dossiers;   |
| (320)     | 5. Administration :  |
|           | 5.1. Adoption du projet de règlement sur la perception des taxes dues pour l'opération et l'entretien des barrages;  |
| (321)     | 5.2. Adoption du projet de règlement modifiant le règlement 107-2020 – Tarification des services de la bibliothèque – Pénalités pour retard (retrait);   |
| (322)     | 5.3. Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;  |
| (323-324) | 5.4. Demandes de consentement municipal – travaux aux 43 et 59, rang Saint-Jean-Baptiste;  |
|           | 6. Sécurité publique;  |
|           | 7. Travaux publics;  |
| (325)     | 7.1. AIRRL et RIRL – dépôt demande d'aide financière;  |
| (326)     | 8. Hygiène du milieu :   |
|           | 8.1. Travaux pompe – puits 6;  |
|           | 9. Loisirs et culture :  |
|           | 9.1. Dépôt de rapport – spectacles Les promenades du dimanche;   |
|           | 9.2. Dépôt de rapport – films;   |
| (327)     | 9.3. Halloween – budget;   |
| (328)     | 9.4. Renouvellement de contrat – camp de jour estival L'Air en Fête;   |
| (329)     | 9.5. Soccer;   |
|           | 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire :  |
| (330)     | 10.1. Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 269-90 – Précisant les normes d'implantation, la typologie, limitant la hauteur des bâtiments dans les zones RM-1 (secteur rue José au nord de la rue Perreault) et R4-1 (secteur rue des Étangs) et abrogeant les dispositions orphelines se rapportant à l'ancienne zone R4-4; |
| (331)     | 10.2. Demande CPTAQ – Ferme MVG inc. – lots 4 398 555 et 4 164 418 Grande Côte Ouest;  |

- (332) 10.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement portant sur la citation du Pavillon Clément-Loranger à titre d'immeuble patrimonial;
- (333-335) 10.4 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 105-92 – Bâtiment préfabriqué à profil semi-circulaire de type MegaDome;
- (336) 11. Courrier;
- (337) 12. Approbation des comptes payés et à payer;
13. Divers;
14. Période de questions;
- (338) 15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-09-317**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET 16 AOÛT 2022**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 9 et 16 août 2022 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-09-318**

**AMENDEMENT DE LA RÉS. 2022-08-307 (COMPTES PAYÉS ET À PAYER)**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

*Amende la rés.  
2022-08-307*

Que la résolution 2022-08-307 soit amendée par le remplacement du chèque numéro 11181 par le chèque numéro 11221.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-09-319**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLES D'ENTENTE**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-06-229 relative aux travaux d'agrandissement de l'école La Source d'Autray.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée

ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, les protocoles d'entente pour la réalisation des travaux d'agrandissement de l'école et pour l'utilisation du dépôt.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-09-320**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA PERCEPTION DES TAXES DUES POUR L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DES BARRAGES**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement 121-2022 ayant pour titre « Règlement sur la perception des taxes dues pour l'opération et l'entretien des barrages » tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-09-321**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 107-2020 – TARIFICATION DES SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE – PÉNALITÉS POUR RETARD (RETRAIT)**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée  
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement 107-3-2022 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement 107-2020 – Tarification des services de la bibliothèque – Pénalités pour retard (retrait) » tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-09-322**

**COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels prescrit par le projet de loi 64 (PL 64).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-09-323**

**DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL – TRAVAUX AU 43, RANG SAINT-JEAN-BAPTISTE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

De consentir à ce qu'Hydro Québec effectue des travaux pour le prolongement de ligne triphasée à partir du Chemin de Joliette jusqu'au 43, rang Saint-Jean-Baptiste (référence : 22916816).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-09-324      DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL – TRAVAUX AU 59, RANG SAINT-JEAN-BAPTISTE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

De consentir à ce qu'Hydro Québec effectue des travaux pour le prolongement de ligne triphasée à partir du Chemin de Joliette jusqu'au 59, rang Saint-Jean-Baptiste (référence : 22916971).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-09-325**

**AIRRL ET RIRL – DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Foucreault, directeur du Service des travaux publics, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que le conseil de la Municipalité de Lanoraie autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-André Maheu est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-09-326**

**TRAVAUX POMPE – PUIITS 6**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 6 995,29 \$ (taxes incluses) pour la réparation d'une des pompes au poste du puits 6 (aqueduc municipal). Que ce montant soit pris à même le fonds réservé pour l'eau potable.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **SPECTACLES LES PROMENADES DU DIMANCHE – DÉPÔT DE RAPPORT**

*En vertu du règlement 96-2017, le conseiller Martin Lavallée dépose et fait une lecture sommaire du rapport Spectacles Les promenades du dimanche, réalisé par la responsable de la bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay.*

#### **FILMS – DÉPÔT DE RAPPORT**

*En vertu du règlement 96-2017, le conseiller Martin Lavallée dépose et fait une lecture sommaire du rapport sur les Films présentés durant la période estivale, réalisé par la responsable de la bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay.*

**2022-09-327**

#### **HALLOWEEN – BUDGET**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée  
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 2 400 \$ pour la tenue des activités relatives à la fête d'Halloween 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-09-328**

#### **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – CAMP DE JOUR ESTIVAL L'AIR EN FÊTE INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente pour la gestion du camp de jour estival pour l'année 2023 avec l'organisme L'Air en fête inc., lequel protocole est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-09-329**

#### **SOCCER**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

D'autoriser le remboursement des frais occasionnés pour les activités de soccer 2022, selon les pièces justificatives déposées (professeurs, matériel, chandails), pour un montant total de 3 065,63 \$, et que ce montant soit pris à même les revenus d'inscription.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-09-330 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 – PRÉCISANT LES NORMES D’IMPLANTATION, LA TYPOLOGIE, LIMITANT LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DANS LES ZONES RM-1 (SECTEUR RUE JOSÉ AU NORD DE LA RUE PERREAULT) ET R4-1 (SECTEUR RUE DES ÉTANGS) ET ABROGEANT LES DISPOSITIONS ORPHELINES SE RAPPORTANT À L’ANCIENNE ZONE R4-4**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

Que le second projet de règlement numéro 1071-77-2022 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage 269-90 – Précisant les normes d’implantation, la typologie, limitant la hauteur des bâtiments dans les zones RM-1 (secteur rue José au nord de la rue Perreault) et R4-1 (secteur rue des Étangs) et abrogeant les dispositions orphelines se rapportant à l’ancienne zone R4-4) » soit adopté sans modification, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

**2022-09-331**

**DEMANDE CPTAQ – FERME MVG INC. – LOTS 4 164 418 ET 4 398 555 GRANDE CÔTE OUEST**

CONSIDÉRANT la demande de Ferme MVG inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre quatre forages environnementaux pour la réalisation de caractérisations environnementales de deux puits inactifs d’hydrocarbure et le passage sur les lots 4 164 418 et 4 398 555;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la requête de Ferme MVG inc. ne va pas à l’encontre des règlements municipaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

**2022-09-332**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR LA CITATION DU PAVILLON CLÉMENT-LORANGER À TITRE D’IMMEUBLE PATRIMONIAL**

Le conseiller Martin Lavallée donne avis de motion indiquant qu’un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement portant sur la citation du Pavillon Clément-Loranger situé au 361, rue Notre-Dame, à titre d’immeuble patrimonial, et dépose le projet de règlement 119-2022.

1° Désignation : Pavillon Clément-Loranger sis au 361, rue Notre-Dame.

2° Les motifs de la citation :

**Historiques** : La construction du Pavillon Clément-Loranger s’est échelonné entre 1887 et 1889. Sa construction a été lancée par Fernand Corbeil, le curé d’alors et la Fabrique, avec autorisation de l’évêque. Cette construction visait à remplacer le presbytère situé plus près du fleuve qui était devenu insalubre.

**Architecturaux** : Son architecture est un fidèle témoin du style vernaculaire américain privilégié lors de la construction de plusieurs presbytères dans la région. Le bâtiment présente un plan rectangulaire, une élévation de deux étages, un toit à deux versants droits et une grande galerie qui le ceinture sur deux de ses faces.

**Emblématiques** : Le Pavillon Clément-Loranger constitue un élément important de l'ensemble institutionnel formé par différents édifices publics qui forment le cœur du village de Lanoraie.

3° Date d'entrée en vigueur : Le projet de règlement sera adopté à la séance du 6 décembre 2022 et notifié par avis spécial au propriétaire concerné le 7 décembre 2022, date de son entrée en vigueur.

4° Représentations auprès du conseil local du patrimoine : Toute personne intéressée peut faire ses représentations auprès du conseil local du patrimoine conformément à l'avis qui sera donné à cette fin.

2022-09-333

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 105-92 – BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ À PROFIL SEMI-CIRCULAIRE DE TYPE MEGADOME**

---

La conseillère Marie-Ève Mondor donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 105-92 concernant les dispositions applicables aux bâtiments préfabriqués à profil semi-circulaire de type MegaDome.

2022-09-334

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 105-92 – BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ À PROFIL SEMI-CIRCULAIRE DE TYPE MEGADOME**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 1071-78-2022, modifiant le règlement de zonage 105-92 concernant les dispositions applicables aux bâtiments préfabriqués à profil semi-circulaire de type MegaDome, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Ont voté contre : François Boisjoly, Josée Castonguay

Cette résolution est adoptée à la majorité des conseillers.

2022-09-335

**SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 105-92 – BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ À PROFIL SEMI-CIRCULAIRE DE TYPE MEGADOME**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée  
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu mardi le 4 octobre 2022 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement numéro 1071-78-2022 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Ont voté contre : François Boisjoly, Josée Castonguay

Cette résolution est adoptée à la majorité des conseillers.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 500 \$ à l'occasion de la première campagne de financement de l'Association Québec-France Lanaudière, pour une période de trois ans.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-09-337

**APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 825 871,36 \$ (521941 à 522089, PA 1167 à PA 1179, 11225 à 11280, 11283) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 31 À 20 H 57**

2022-09-338

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée  
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 58.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

\_\_\_\_\_  
André Villeneuve, maire

\_\_\_\_\_  
Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

*Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
André Villeneuve, maire